



ALERTE MAL-ETRE !

Depuis de nombreuses semaines au CP Le-Havre, les personnels sombrent :

- Les feuilles d'appel sont incomplètes, les heures supplémentaires explosent les compteurs.
- Les surveillants en sont à réduire leurs temps de pauses quand ils en prennent une !
- Les étages sont découverts, au point qu'il ne reste qu'un agent voire deux sur le bâtiment !
- Des rappels en journée 12H sont faits sur les RH, ce qui engendre des cycles de travail de 9 jours consécutifs sans un seul repos !
- Des gradés qui font au mieux pour combler les étages, tout en essayant de faire en sorte que les agents aient un temps minimum de pause, afin de limiter les trop nombreux services 12H à étage, sans aucune coupure.

Le décret 2001-1381 du 31 décembre 2001 portant dérogations aux garanties de la durée de travail et de repos applicables aux personnels de l'administration pénitentiaire stipule que « **la durée hebdomadaire (...) ne peut excéder ni 65 heures au cours d'une même semaine, ni 60 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines. Le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 24 heures** ». **Pour beaucoup, nous en sommes loin !**

Madame la Directrice, dans vos lettres adressées au Procureur et Présidente du Tribunal Judiciaire du Havre les 25 mai et 20 juillet 2023, vous dénonciez la surpopulation carcérale et la hausse de violences pour mésentente en cellule entre **CODETENUS**.

PAS UN MOT POUR VOS AGENTS usé-e-s, décomposé-e-s, en sous-effectif, qui fonctionnent en sursystème pour votre établissement. ET qui subissent EN PREMIERE LIGNE, cette surpopulation carcérale !

Des agents s'endorment au volant sur les trajets domicile <-> travail. Ils font face à des situations familiales extrêmement conflictuelles, dues à leur absence et leur épuisement et avec des enfants qui ne voient plus leur parents.

Qu'attendez-vous ? Des accidents de trajet ? Des séparations ? D'autres événements dramatiques ?

Par ailleurs, et faisant suite à un entretien téléphonique avec l'un de vos adjoints, ce dernier a exprimé un mécontentement quant au fait que le **syndicat local FO-justice** informerait les **agents de l'existence des lettres sus-citées (pensant que nous les avons diffusées)**, et que ce n'était pas une obligation de votre part de les transmettre aux OS représentatives.

FO-justice est désormais représentative, même minoritaire, elle a le **devoir de transmettre toute information utile et d'être transparente envers les personnels.**

Et loin de là le but de vous nuire, au contraire !

En effet, de même que l'intérêt que vous portez à la population pénale, nous ne doutons aucunement de l'intérêt que vous portez à vos personnels, ni de votre intention de rédiger un courrier qui mettrait en lumière leur souffrance et mal-être au travail. **Ce n'est donc pas dans votre intérêt de dissimuler à vos troupes votre volonté de conserver la sécurité de l'établissement.**

Registre de <u>Santé</u> et de <u>Sécurité</u> au travail	Le syndicat local FO Justice informe les agents qu'il existe des REGISTRES disponibles à TOUS LES PERSONNELS : - au PCI & - au 3eme étage administratif. Ils peuvent y inscrire toute difficulté liée à leurs conditions de travail, leur sentiment d'insécurité et tout risques psycho-sociaux.
--	--

Alors, à tous les personnels du CP Le Havre :

ECRIVEZ ET DENONCEZ NOS CONDITIONS DEPLORABLES DE TRAVAIL.

ARRETONS DE TOUT SUBIR ET DE NOUS TAIRE !

REUNISSONS NOS PROBLEMES PAR ECRITS OFFICIELS PLUTOT QUE DE LES EXPRIMER CHACUN DE NOTRE COTE.

Madame la Directrice, les représentants **FO justice du CP Le Havre** font ce qu'ils peuvent dans **l'intérêt de la sécurité des agents** et de l'établissement.

Mais **votre appui, votre soutien et votre écoute** nous seraient également bien utiles. Vos agents ont besoin de se sentir considérés et ils le méritent ! C'est loin d'être le cas actuellement.

FO-justice CPLH demande à ce que vous attribuez des **Témoignages Officiels de Satisfaction (T.O.S.) à tous ces agents qui se sacrifient** (volontaires ou non), afin de garantir la sécurité de l'établissement et de la société dans ces conditions désastreuses.

FO-justice CPLH compte bien faire savoir à nos représentants élus nationaux, la **décrépitude morale et physique de l'ensemble des personnels** du CP le Havre.

SLP FO Justice CP Le Havre
Le : 27 07 2023

